

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

...23.....

Conseillers en

fonction :

...23.....

Conseillers

présents :

...21.....

+ 1 procuration de vote

Séance ordinaire du 9 décembre 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 11 : Affaire foncière - acquisition d'une parcelle – Décision Modificative 1

La commune de Lampertheim souhaite acquérir une parcelle de 11,69 ares cadastrée Section 31 Parcelle 371/212 (située rue de la Poste à Lampertheim) pour un montant total de 58 450 € appartenant à [REDACTED]

Les frais d'acte et ceux qui en seront la suite ou conséquence seront pris en charge par la commune de Lampertheim.

Vu l'AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE du 6 septembre 2024 estimant la valeur de la parcelle cadastrée Section 31 Parcelle 371/212 d'une surface de 11,69 ares à 58 450 €,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 2 décembre 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir auprès de [REDACTED] une parcelle de 11,69 ares cadastrée Section 31 Parcelle 371/212 pour un montant total de 58 450 €, les frais d'acte et ceux qui en seront la suite ou conséquence seront pris en charge par la commune de Lampertheim,

DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de passer et signer tout actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire, même non expressément prévu aux présentes.

ADOpte la décision modificative 1 du Budget Primitif de l'exercice 2024 comme suit :

Section d'investissement – Dépenses

2031 Frais d'étude - 61 000 €

2111 Terrains nus + 61 000 €

Qui fait apparaître un montant de dépenses d'investissement inchangées pour l'année 2024, soit 1 681 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

1 VOTE CONTRE [REDACTED]

Le secrétaire

Nathalie TROG



Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 9 décembre 2024

Le Maire

Murielle FABRE